

AFFAIRE N° 31 - Indemnité spéciale allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Suite à la nomination en date du 16 juillet 1980 du nouveau Trésorier Principal, Monsieur Ange CORDA, il y a lieu de lui verser, à compter de cette même date, l'indemnité de gestion attribuée par Conseil Municipal du 28 août 1970 approuvé le 1er octobre 1970 et reconduite lors de la séance du 4 août 1977 (affaire n° 26).

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Cette délibération vient de ce que nous avons simplement changé de Receveur Municipal. Monsieur DIVI nous a quitté et il est remplacé par Monsieur Ange CORDA.

Mise aux voix, la question EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

VC - Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales,
Signé : Martin Claude ALARCON
Pour Copie Conforme,
Le Chef de Bureau délégué
Jacques LACOSTE